

2024/0130

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept avril, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.PETIT.WERY.RAVIDAT.
ASCONE.

Mmes MERCIER.PREVOST (BLANDO).WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à Mme WERY.

M. CHATELAIN à Mme MERCIER.

Mme DELBRUYERE (STALLA) à M. PETIT.

Absent excusé : M. JOSSET.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M.
CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du compte administratif 2023 de la Zone du Fort.

Sous la présidence de M. SEGUIN, adjoint aux finances, nommé secrétaire de séance, ce dernier présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2023, vérifié conforme avec le compte de gestion. Monsieur le Maire ayant quitté la salle durant le vote.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	0	285 900.51
Dépenses de l'exercice	78 985.19	240 040.43
Résultat de l'exercice	- 78 985.19	45 860.08
Résultat reporté	310 712.13	-676 553.48
Part affecté à l'investissement		
Résultat cumulé	231 726.94	- 630 693.40
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
Résultat	231 726.94	- 630 693.40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

